

► Schroll

Rachat de Gebo-Plast et Interseroh Alsace

Le groupe familial alsacien a racheté, début septembre, l'un de ses clients : Gebo-Plast, broyeur et granulateur de thermoplastiques d'origine industrielle (chutes de films, pièces défectueuses ou obsolescentes...). Schroll dirigeait de longue date une partie de sa collecte vers la PME de Muhlbach-sur-Bruche (Bas-Rhin), fondée notamment par Michel Gewinner avant d'être acquise par le Belge Ravago. Désireux de s'alléger, ce groupe a cédé l'intégralité du capital au recycleur alsacien. « *Nous reprenons de belles installations et une équipe compétente, à partir desquelles nous pour-*

rons rapidement construire un plan de développement de l'activité », souligne Vincent Schroll. Gebo-Plast transforme 9 000 tonnes par an pour l'industrie plastique du Grand Est et au-delà. Elle compte 37 salariés pour un chiffre d'affaires annuel de 8 millions d'euros. Quelques semaines auparavant Schroll s'était imiscé dans les mouvements de rachat d'Interseroh France en reprenant la filiale locale, CDI Alsace (environ 5 000 tonnes par an). Toutes ces opérations contribuent à remettre le groupe (380 salariés) sur le chemin de la croissance, après un exercice 2009 pénalisé

par la crise (507 000 tonnes traitées pour un chiffre d'affaires de 56 millions d'euros). Schroll va investir, par ailleurs, plusieurs centaines de milliers d'euros dans ses installations déjà en place. D'ici à fin octobre, il modernisera son site lorrain Citraival de Rombas. En décembre, il équipera sa plateforme de Pfastatt/Mulhouse d'une chaîne de tri semi-automatique à cribles balistiques et optiques pour répondre au développement de la collecte sélective des papiers-cartons et plastiques, censée augmenter grâce à la redevance incitative.

Christian Robischon

► Citron SA

En redressement judiciaire

Le tribunal de commerce du Havre a placé, le 24 septembre dernier, la filiale française du groupe suisse Citron en redressement judiciaire. Située à Rogerville (Seine-Maritime), sur la ZI portuaire du Havre, l'entreprise qui emploie 120 salariés est spécialisée dans le retraitement des piles et des déchets dangereux. Un administrateur judiciaire a été nommé pour une période d'observation de six mois. Cette décision a été prise à la suite de retards de paiement cumulés auprès de l'Urssaf. Mais cela n'a pas été le seul élément déclencheur. Un arrêté de consignation à l'encontre de Citron SA a été pris, en août dernier, par la Dreal de Haute-Normandie, obligeant l'entreprise à verser une caution de 3,4 millions d'euros dans les

plus brefs délais. Cela porte la dette totale de l'entreprise vis-à-vis des autorités françaises à plus de six millions d'euros. L'arrêté concernerait le stockage illégal d'une partie des résidus de traitement sur site.

Alors que Citron traite et recycle des milliers de tonnes de matériaux chaque année, une fraction du gisement ne peut aux yeux des pouvoirs publics être utilisée comme nouvelle matière première. Elle doit donc être enfouie pour des raisons de sécurité. Or, l'usine Citron semble avoir trop tardé pour éliminer ces déchets stockés depuis neuf mois sur le site. De son côté, Jean Piquet, directeur général adjoint chez Citron SA, déplore les silences du ministère de l'Écologie qui doit trancher

sur le sort de ces résidus : « *Comme il s'agit de matières résiduelles issues d'un traitement de déchets dangereux, les pouvoirs publics hésitent à leur attribuer le statut de produit. Nous avons retardé leur enfouissement, alors qu'on espérait une issue plus valorisante.* »

Avec la mise en route d'une procédure judiciaire, l'entreprise est aujourd'hui au pied du mur. Réunie en AG extraordinaire vendredi dernier, elle devait décider de faire appel si elle réussissait à lever les fonds nécessaires, ou bien à profiter des six mois d'observation pour résoudre ses problèmes. À l'heure où nous publions cette information, nous n'étions pas mesure de révéler la stratégie de Citron SA. À suivre donc. C. M.

Nine Dragons s'agrandit

Le papetier chinois va construire un site de production dans la cité portuaire de Quanzhou.

Il sera doté de deux machines de 350 000 et 300 000 tonnes/an. Une nouvelle machine de 550 000 tonnes/an sera installée à Chongqing, au sud-ouest de la Chine, qui produira un coaché double face pour l'emballage alimentaire et pharmaceutique. Le papetier espère porter sa capacité de production annuelle à 10 millions de tonnes d'ici à 2011 et 12 millions de tonnes en 2012. Cheung Yan, sa présidente, entend ainsi répondre aux besoins grandissants du marché domestique.

Chimirec va investir à Beaucaire

Chimirec compte développer le pôle de Beaucaire (Gard), à partir de 2011, à l'image de sa plateforme d'activités, située à La Roche-Clermault (37). Le groupe a déjà obtenu les autorisations préfectorales pour traiter les liquides de refroidissement usés et les filtres à huile sur le site beaucairois de sa filiale de traitement de DEEE, Immaik France.

Les Zelles certifiée Iso 14001

L'entreprise de menuiserie vosgienne Les Zelles a obtenu la norme Iso 14001 cet été. Ce fabricant et poseur de fenêtres a mis en place l'an dernier, une opération régionale de recyclage en partenariat avec Sita Lorraine. Toutes les fenêtres déposées sont ainsi dirigées chez Sita pour être valorisées. Un chantier test a d'ores et déjà permis de traiter 11,6 tonnes de déchets de profilés bois et PVC.